ADRESSE

DU CITOYEN BRIVAL,

DÉPUTÉ DE LA CORRÈZE.

ADRESSE
DU CITOYEN BRIVAL,
DÉPUTÉ DE LA CORRÈZE,

A tous les habitans de son département, pour les instruire sur la nature et les motifs de l'insurrection qui a eu lieu à Paris le 31 mai et jours suivans ;

CITOYENS,

NE vous laissez pas séduire par les récits infidèles que la malignité féconde en impostures, pourroit faire des mouvemens qui nous ont agités depuis quelques jours. Je vais vous parler avec la candeur et la loyauté d'un républicain. Je vous dois la vérité : je ne connus jamais d'autre langage.

Le Peuple de Paris, indigné depuis long-temps de la perfidie d'une faction liberticide, s'est levé pour la quatrième fois : il a repris la massue d'Hercule pour nétoyer les étables d'Augias. Oui, il s'est levé, non avec la hache et les poignards des assassins, mais avec la noblesse et la dignité de républicains qui veulent vivre et mourir libres. Il eût pu user de ses forces pour punir des enfans rebelles : il ne les a déployées que pour protéger. Les personnes et les propriétés ont été respectées ; aucun acte de férocité n'a terni l'éclat du triomphe national. Cent cinquante mille hommes armés pouvoient dicter des lois à la foiblesse ; ils n'ont été, et ne vouloient être que ses défenseurs ; leur réclamation s'est bornée à demander qu'on coupât les racines corrompues de l'arbre de la liberté. Ce peuple juste et humain sait que ce n'est point avec la torche des Furies qu'on éclaire les esprits, ni avec le sang et la fortune des citoyens qu'on affermit l'autel de la liberté. Si ce Peuple

immense s'est montré avec l'appareil imposant de ses forces, s'il a paru redoutable, il a constamment persisté à être humain et juste.

Des calomniateurs effrontés pourront vous dire que l'Assemblée n'a pas été libre, et que le glaive a été sans cesse suspendu sur la tête de vos représentans. Je conviens que vos représentans n'auroient pas été libres de faire le mal, s'ils en avoient eu formé le dessein.

Voici ce qui en est : La voix de quelques orateurs turbulens fut par fois étouffée : c'est qu'elle vomissoit alors des blasphêmes contre les droits du Peuple. Et vous, mes Concitoyens, vous Corréziens, vous qui avez si bien mérité de la patrie ; vous aussi, portion chérie du Peuple Français, comme les Parisiens vous eussiez été indignés ; comme eux vous vous seriez armés en faveur de toute la République ; comme eux

vous auriez montré l'appareil imposant de vos forces et de votre courage : falloit-il laisser propager le crime pour vous mettre ensuite dans la nécessité de le punir ?

C'est sur les faits que vous devez asseoir vos jugemens : les voici, ces faits.

L'Assemblée a été libre lorsqu'elle a décrété l'emprunt forcé d'un milliard sur les riches ; elle étoit libre lorsqu'elle a décrété l'impôt progressif; elle étoit libre lorsqu'elle a décrété la vente du bien des émigrés, et le prélèvement d'un arpent de ces mêmes biens en faveur des citoyens qui sont sans propriété ; elle étoit libre lorsqu'elle a décrété le partage des communaux par tête, sans aucun égard pour les grands propriétaires. Dire que l'Assemblée n'étoit pas libre lorsqu'elle s'est déterminée à détruire le tribunal inquisitorial de la commission des

douze, qu'elle n'étoit pas libre lorsqu'elle a décrété l'arrestation de trente-deux de ses membres soupçonnés de répandre la contagion et d'être les assassins de la liberté, c'est dire que celui qui arrête un voyageur pour lui enlever la fortune ou la vie, n'est pas libre, parce que ce voyageur présente les armes pour se défendre. Est-ce qu'elle n'a pas été libre lorsqu'elle a décrété Marat d'accusation, fait enlever et traduire d'Orléans à Marseille?

Reportez-vous, Citoyens, à ces époques où l'Assemblée constituante, où l'Assemblée législative furent forcées de faire le bonheur de la France. Doit-on se laisser prévenir par la bête féroce qui s'élance pour dévorer? Au surplus, c'est la force de la raison, et non la terreur des bayonnettes, qui dans cette circonstance dicta ce décret salutaire.

N'en doutez pas, Citoyens, les membres

de la Convention ne se laissent jamais maîtriser, ni par les menaces, ni par la crainte; tous ils sont déterminés à périr à leur poste plutôt que de céder à des impulsions étrangères et tyranniques; et qu'auroient-ils à redouter, vos représentans, lorsqu'on veille sans cesse autour d'eux?

Ceux qui calomnient les Parisiens avec le plus d'aigreur, ne savent-ils pas que leur vie est en sûreté? Est-ce en vain que les habitans de cette Cité ont juré qu'il faudroit percer leur sein avant que le poignard des assassins parvînt jusqu'à nous?

Depuis la régénération de la France, Paris s'est montré grand et majestueux: c'est-là que la sentinelle a veillé pour le salut de la patrie. La destruction de la Bastille et la révolution de 1789; les mouvemens du 20 juin; le triomphe sanglant du 10 août; l'abolition de la royauté, sont son ouvrage, et seront les monumens de sa gloire: no u

n'avons été grands qu'en adoptant ses maximes.

Dans les momens les plus orageux, dans ces instans où Paris faisoit les plus généreux sacrifices à la Nation, cette ville a trouvé quelques ingrats; la malignité jalouse lui a reproché d'affecter une suprématie injurieuse aux autres départemens. Je conviens avec vous, Citoyens, que Paris n'est qu'une section de la République, et que malgré son immense population, elle ne peut rien décider sans le consentement des autres; mais il est des circonstances critiques où il faut agir plutôt que de délibérer; il est des circonstances où la lenteur trop circonspecte laisse une libre issue à l'explosion : c'est quand les vents et les flots mugissent, que les navigateurs jettent à la mer leurs plus précieuses richesses; il n'y a que les fous qui, pour se sauver du naufrage, attendent la permission de l'armateur. Quelle idée auriez-vous d'un poste qui, attaqué par l'ennemi,

attendroit l'ordre du général pour se défendre? Que de reproches n'auriez-vous pas à faire à Paris, s'il n'avoit pas fait ce qu'il a fait? Manquer l'occasion de sauver la République; c'est la perdre pour jamais. Paris l'a saisie, cette occasion, et il vous a sauvés: qu'on n'accuse donc plus cette ville d'aspirer à la suprématie. Elle a celle des talens et des lumières, et ne veut rien de plus.

Oui, je le répète, Paris a toujours reconnu qu'il n'étoit qu'un membre du corps politique, et que l'ensemble de ce corps résidoit dans les départemens réunis. Si quelquefois il a agi sans les consulter, la nécessité et le salut de la République lui en ont fait une loi; s'il n'eût pas saisi l'instant pour briser vos fers, s'il n'eût pas découvert et déconcerté les projets de vos ennemis, vous n'auriez pas vu luire l'aurore de la liberté, ou vous auriez été enchaînés de nouveau.

Rappelez-vous, Citoyens, ces époques

fameuses où le tyran et ses complices, marchant par des voies obliques, minoient sourdement l'édifice de la liberté : falloit-il attendre le consentement des autres départemens pour réprimer ces attentats? A l'instant où l'on découvre la trâme, il faut en couper le fil; ce n'est pas le moment d'imiter la prudente lenteur de Fabius, c'est celui d'exécuter, c'est celui de frapper. Si tous les Français eussent été dans Paris, n'eussent-ils pas ordonné l'abolition d'une commission qui livroit indistinctement tous les citoyens aux vengeances d'une faction qui se cachoit sous le masque du civisme? Lorsqu'il s'agit du salut de la patrie, tous les Français ne sont ils pas solidaires les uns envers les autres? Brutus consulta-t-il les Romains avant d'exterminer leur tyran? Je le répète, Citoyens, si ce tribunal liberticide n'eût pas été aboli par un mouvement précipité, Paris n'eût été qu'une prison où auroient gémi les plus ardens défenseurs de vos droits; vous auriez vu se répéter dans vos

villes les scènes meurtrières dont Lyon et Marseille présentent le spectacle déchirant.

Je n'ai garde de préjuger coupables vos représentans mes collègues, mis en état d'arrestation (1); mais la sûreté exigeoit peut-être cette mesure. Tout bon citoyen doit quelquefois à sa patrie le sacrifice de sa liberté; d'ailleurs, le décret lancé contre eux ne préjuge rien. L'homme le plus vertueux peut se lier quelquefois avec le plus scélérat, parce qu'il ignore ses intentions; c'est, peut-être, la seule faute qu'on puisse leur reprocher. Croyez, Citoyens, qu'après avoir prouvé qu'ils n'ont point sali la robe de l'innocence, ils rentreront plus purs dans le sanctuaire des lois: j'aime à le croire et je le desire.

Si décrié par les factieux, Marat, dont le

(*) Chambon et Lidon.

patriotisme fut quelquefois porté à l'excès, a été long-tems persécuté; lui qui, le premier, a été le dénonciateur de Lafayette et de Dumouriez, dans un temps où ces Catilina et ces Cromwel modernes étoient les idoles d'un peuple aveuglé et séduit : c'est à cette époque, qu'il voulut les précipiter du char de la victoire pour les livrer à la vengeance de la Nation : eh bien ! cet homme, ce Marat, dont j'ai souvent improuvé le zèle trop outré, vient de confondre ses détracteurs en se suspendant provisoirement de ses fonctions.

On ne peut se dissimuler qu'il existe des conspirateurs; les éloges prodigués par Dumouriez à une portion de la Convention, les anciennes liaisons avec le tyran, dont on a trouvé des preuves; les brigandages de la Vendée, de la Lozère, de Lyon et de Marseille, sont autant de témoins qui déposent qu'il existe des complices. C'est inutilement que pour établir

des conspirations on exigeroit des preuves matérielles ; les conspirateurs sont trop adroits pour en laisser : il n'en existe pas moins des preuves morales.

On disoit, sous l'Assemblée constituante, que les membres du côté droit ne conspiroient pas : pour établir leurs conspirations, on demandoit de ces preuves matérielles. Eh bien ! après la session de l'Assemblée constituante, ces conspiraeeurs ont émigré, et se sont mis à la tête des enfans dénaturés de la patrie ; ce sont eux qui commandent les armées des révoltés, celles de la Vendée, de la Lozère, de Lyon ; ce sont eux qui sèment par-tout le trouble et la division. Seroient-il si hardis et si entreprenants, les ennemis de la patrie, s'ils n'avoient point d'intelligences secrètes jusqu'au sein de la Convention.

On vous a dit, et les trompettes de la renommée vous ont appris qu'il y avoit

autour des Thuileries des gens stipendiés, qui répendoient l'argent pour corrompre et et retenir en captivité les membres de la Convention : un fait, malicieusement interprété, donna lieu à cette calomnie. Un bataillon, partant pour la Vendée, et qu'on avoit retenu, reçut, à cette époque, sa solde ordinaire : c'est ainsi que les méchans dénaturent les meilleures actions ; ce sont des harpies qui infectent tout ce qu'elles touchent. Pourquoi ne vous a-t-on pas dit que l'assemblée entière étoit sortie de la salle, qu'elle avoit parcouru librement le Carousel et les Tuileries, et que par-tout on n'entendoit que les cris d'un Peuple immense, et de cent mille hommes armés, qui répétoient sans cesse : vive la Répuplique ! vivent les députés patriotes !

Citoyens, défiez-vous du tableau infidèle et défiguré que les malvaillans pourront vous tracer de Paris. Si cette ville s'est montrée digne de la reconnaissance de toute

la République. c'est vous particulièrement qui avez ressenti l'influence de ses bienfaits. Souvenez-vous que c'est de sa commune que partit en 1790 la motion qui fit suspendre le tribunal sanguinaire de la prévôté du Limousin ; de ce tribunal qui, après avoir égorgé deux cultivateurs innocens, alloit s'abreuver du sang d'un millier de nouvelles victimes. Alors, comme aujourd'hui, vos ennemis crioient contre cette commune ; ils lui faisoient un crime de l'intérêt qu'elle vous avoit témoigné : pourquoi Paris, disoient-ils, se mêle-t-il de nos affaires ? De quel droit veut-il influencer la Convention et diriger notre conduite ? J'ai connu cette affaire, Citoyens : les circonstances qu'il l'avoient précédée, m'avoient vivement affecté ; je fus attendris sur le sort des malheureux cultivateurs, et j'ai la douce satisfaction de ne leur avoir pas été inutile.

Souvenez-vous, Citoyens, que c'est la

commune de Paris qui a sollicité le décret qui fixe le *maximum* du prix du grain pour tout le sol de la République ; que c'est elle qui a demandé que le *maximum* du prix du pain fût toujours fixé à trois sous la livre : et observez que cette ville s'occupoit plus des départemens que d'elle, puisque, située au milieu de grandes cultures, elle ne peut jamais être sujette à ces variations, qui portent le prix du pain et du bled à un prix exorbitant.

Souvenez-vous, Citoyens, que cette commune a provoqué l'emprunt forcé d'un milliard sur les riches, pour diminuer la masse des assignats, et faire cesser, par-là, une grande partie de l'agiotage et de l'accaparement ; souvenez-vous que c'est elle qui a demandé l'impôt progressif, et que toutes ces mesures tournent au profit du pauvre ; ne perdez jamais de vue, que la fixation du prix du grain et du pain, que l'emprunt forcé, que l'impôt progressif, blessent si

fort les favoris de la fortune, qu'il s'agitent en tous sens pour exciter des troubles et des divisions. Citoyens, ne vous laissez pas prendre aux piéges qu'on pourroit vous tendre, pour vous porter à mettre obstacle à l'exécution de ces décrets bienfaisans.

Ne croyez jamais, Citoyens, que Paris ne veuille pas fraterniser avec vous et avec tous les départemens : on auroit beau armer tous les volontaires de la France contre cette cité ; les Parisiens iront toujours au-devant de leurs frères, en portant à la main la branche d'olivier. Ne craignez pas de choc entre eux et les Bordelois, les Marseillois et les Brestois : qu'ils viennent, tous les guerriers de la République ! qu'ils viennent ! Paris n'en acquerra qu'une nouvelle force ; les Parisiens, ces héros de la liberté, s'empresseront de recevoir leurs dignes émules ; ils se montreront tels qu'ils sont ; le masque des intrigans sera arra-

ché ; la honte et le mépris seront leur récompense.

N'oubliez pas, Citoyens, que ce sont les Parisiens qui forcèrent Lafayette à demander la fédération du 14 juillet 1790; que ce sont eux qui demandèrent à l'Assemblée législative un camp près de Paris, composé de volontaires pris dans tous les départemens ; que ce sont eux, enfin, qui ont demandé et obtenu la fédération générale de la République pour le 10 août prochain. Et vous, braves guerriers, vous qui serez députés à cette cérémonie civique, recevez d'avance mes félicitations, car vous n'aurez jamais éprouvé une plus douce jouissance ; ce sera dans cette solemnité que vous fortifierez les liens de la fraternité ; et c'est alors que des frères si long-temps calomniés, acquerront de nouveaux droits à votre estime et à votre amitié.

Citoyens, la justice que je rends aux Parisiens ne doit pas vous être suspecte : jamais il n'ont rien fait pour moi ; je n'at-

tends ni ne veux rien d'eux ; je suis né parmi vous ; je veux y vivre et y mourir ; mais je dois à eux et à vous ces dernières paroles : il en est des corps politiques comme des corps physiques ; Paris est le cœur de la République ; les blessures faites au cœur sont toujours mortelles, et tout le corps périt à l'instant.

Tout à vous.

Paris, ce 9 juin 1793, l'an deuxième de la République.

Signé, BRIVAL.

N. B. Depuis le décret du 2 de ce mois, la Convention nationale a plus fait qu'elle n'avoit fait depuis trois mois, et tous les décrets qu'elle a rendus depuis cette époque sont salutaires au Peuple. Hier elle a décrété que tout citoyen qui ne jouira, par son travail, que de l'absolu nécessaire, ne payera à l'avenir aucune espèce d'impôt; demain on discutera la constitution; et sous quinze jours le Peuple Français pourra la juger.

De l'Imprimerie de C.-F. PATRIS, Imprimeur de la Commune, rue du faubourg St.-Jacques, aux ci-devant Dames Sainte-Marie.